

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3070

présenté par

M. Pauget, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, Mme Poletti, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Kuster, M. Ramadier, Mme Meunier, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Boëlle et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:**

L'article 131-5-1 du code pénal est complété par un 8° ainsi rédigé :

« 8° Un stage de sensibilisation à la protection de l'environnement, de la biodiversité et du climat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique est l'affaire de chacun.

En effet, par nos pratiques, nous avons tous une empreinte climatique différente qui agit durablement sur notre environnement et sa biodiversité.

Les comportements « normaux » de chacun d'entre nous, ont déjà des conséquences perceptibles sur notre climat qu'il convient de réguler et de transformer par des campagnes de sensibilisation ou des adaptations législatives contraignantes.

Néanmoins, il est évident que d'autres pratiques volontaires résolument excessives qui nuisent de façon disproportionnée sur le climat, son environnement et sa biodiversité doivent être pénalement réprimés.

En ce sens, ce texte instaure de nouvelles mesures pénales purement répressives à l'encontre de ceux qui auraient ce type de comportements, et c'est une bonne chose, mais il ne propose cependant

pas assez de peines pédagogiques alors que celles ci sont bien souvent plus constructives sur le long terme pour les infractions les moins graves.

Afin d'apporter une réponse pragmatique au tout répressif ou à l'absence de poursuites, cet amendement propose de créer une nouvelle peine intermédiaire visant à l'éveil des consciences qui passerait par l'instauration d'une peine de stage payant de sensibilisation à la lutte contre le changement climatique visant à préserver l'environnement et la biodiversité.

Tel est l'objet du présent amendement qui vise à apporter des réponses intermédiaires, pédagogiques et payantes de stage qui soient adaptées aux infractions climatiques et environnementales les moins graves.